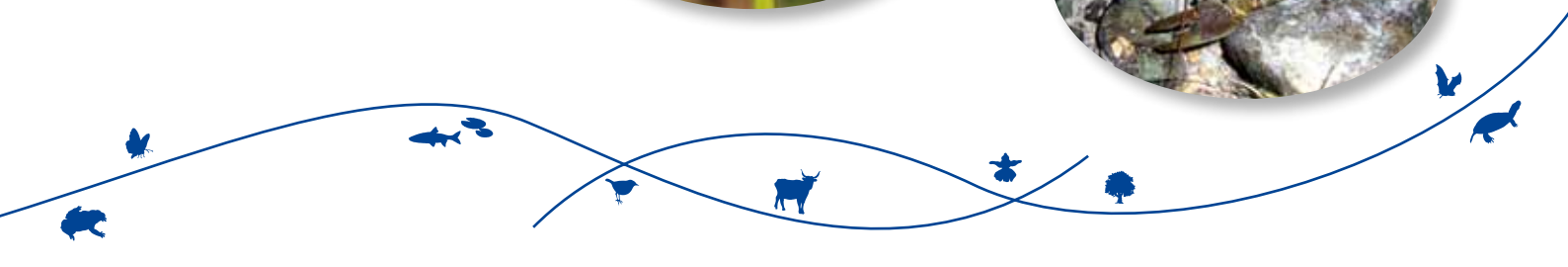


Marais de la Haute-Versoix et de Brou

Document d'objectifs en faveur de la biodiversité 2012-2017



Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle a toujours été une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation commune à tous.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens remarquables, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. L'ambition de Natura 2000 est de concilier le maintien de la diversité biologique des milieux avec les exigences économiques, sociales et culturelles dans une logique de développement durable. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

Les conservatoires d'espaces naturels sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver ce patrimoine. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec les hommes et les femmes qui sont des acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers des comités de pilotage.

La document d'objectifs qui est synthétisé dans ce document est issu de l'analyse scientifique produite par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Il détaille les objectifs et les actions proposées. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.

Le plan de gestion est une somme d'opérations ou un choix de ne pas intervenir qui est fait en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger... Elle ne remet généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherche, au contraire, à s'harmoniser avec ceux-ci.

Ain

Les marais de la Haute Versoix et de Brou se situent au nord-est du département de l'Ain, sur les communes de Divonne-les-Bains et Grilly.



Forêt en bordure de la Versoix.

Intervenir en partenariat sur les marais de la Versoix

Origine du projet

Le site Natura 2000 "Marais de la Haute Versoix et de Brou" est constitué de trois entités : la tourbière de Brou, le marais des Bidonnes et une partie du marais de Prodon. Répartis sur plus de 120 hectares, ces territoires sont les reliques d'un important complexe de zones humides des bords de la Versoix et des bas de pente du Jura qui existaient encore en 1950. De nombreuses espèces de flore, de faune et des milieux remarquables au niveau européen sont présents sur ces sites, ce qui leur a valu leur inscription au réseau de sites Natura 2000.

Conscient de la valeur naturelle de ces marais, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes mène une gestion concertée avec les partenaires locaux depuis les années 90 sur la tourbière de Brou et le marais des Bidonnes, depuis 2003 sur le marais de Prodon. En 2010, un document d'objectifs a été élaboré afin de définir les actions à mettre en œuvre pendant les six prochaines années.

Zone humide, zone utile

Les marais et tourbières jouent un rôle important dans la qualité et la gestion des ressources en eau, particulièrement dans les zones de sources comme la tourbière des Brou ou dans les champs d'expansion des rivières comme les marais de Prodon et de Bidonnes. Ils régulent

les écoulements vers les vallées en stockant puis en restituant l'eau progressivement comme des éponges. Les zones humides agissent également comme des filtres, permettant de préserver la qualité de l'eau qui les traversent.

La capacité de régulation des zones humides a été largement entamée au cours des dernières décennies par la destruction de vastes surfaces de ces milieux. Ceux qui subsistent sont alors d'autant plus précieux.

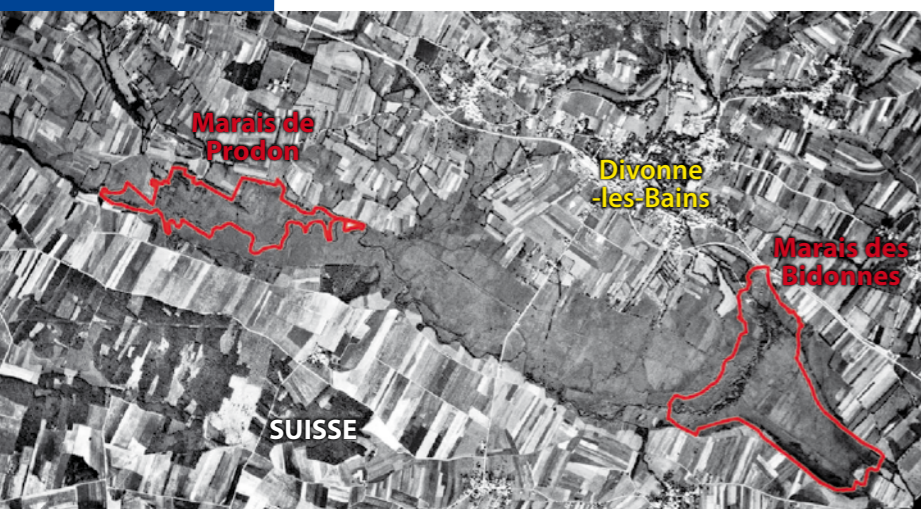
Le rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet dans un objectif de préservation de la biodiversité. À partir d'éléments scientifiques, techniques et des usages locaux, le Conservatoire propose un projet au comité de pilotage qui peut l'adapter s'il le juge nécessaire. Le Conservatoire anime cette réflexion collective, mobilise des financements, met en œuvre ou délègue les actions de gestion et contrôle leur efficacité.

Le grand marais

Jusque dans les années 50, il existait une zone de marais continue entre le marais des Bidonnes et de Prodon. Ces milieux, le long de la Versoix, étaient régulièrement utilisés par les agriculteurs pour la litière ou le fourrage des troupeaux. Suite à l'abandon des pratiques agricoles, les prairies du marais ont petit à petit régressé face à la broussaille et le marais tout entier a été morcelé par le développement urbain (création du lac de Divonne, installation de la station d'épuration, etc.).

Le marais le long de la Versoix en 1946. En rouge, les sites actuels.



Exemple du parcellaire cadastral très morcelé du marais de Prodon.



Une histoire d'hommes

Usages actuels

Aujourd'hui, les plus grandes zones humides du Pays de Gex sont préservées de l'urbanisation par la loi et des statuts de protection. L'entretien des marais réalisé par les agriculteurs ayant disparu, des opérations de gestion, comme la fauche ou le pâturage par des aurochs sur les marais des Bidonnes, ont été mis en place par le Conservatoire afin de lutter contre l'enfrichement. Toutefois, malgré les efforts entrepris, de lourdes menaces pèsent encore sur les prairies des marais et leurs espèces. En effet, la majeure partie des sites appartient à de nombreux propriétaires, ce qui complique considérablement la gestion. Les prairies sont alors laissées à l'abandon et continuent de s'embroussailler.

La comparaison des photos aériennes illustre le développement de l'urbanisation et du boisement sur le marais des Bidonnes au cours des quatre-vingts dernières années.



Aurochs de Heck pâturant au marais des Bidonnes.

Une nature exceptionnelle

Un haut lieu de biodiversité remarquable

Le site recèle un nombre exceptionnel d'enjeux ; 82 espèces et 8 habitats remarquables y ont été identifiés.

L'écrevisse à pieds blancs, le spiranthe d'été, le liparis de Loesel et les trois azurés des prairies humides (voir ci-dessous) sont les espèces phares du site. Celles-ci sont indissociables des habitats dans lesquels elles croissent et se reproduisent : les sources tufeuses, les tourbières basses alcalines ou les prairies à molinie.

La plupart de ces espèces rares sont donc liées aux prairies des marais. Aujourd'hui, elles sont fortement fragilisées par le morcellement de leur répartition à l'échelle du Pays de Gex et menacées par l'enfrichement.



Les exigences de l'écrevisse à pieds blancs sont élevées en ce qui concerne la qualité des eaux. De par sa fragilité et ses exigences, l'espèce indique des milieux préservés.

Un ménage à trois

Les azurés des zones humides sont des papillons peu ordinaires. Leur développement est étroitement lié à la présence de la gentiane des marais, de la sanguisorbe officinale et de certaines fourmis.

Au mois d'août, la femelle dépose ses œufs sur les boutons floraux de la gentiane ou de la sanguisorbe. Après quelques jours, les chenilles éclosent et se nourrissent des fleurs.

Le liparis de Loesel.



La gentiane des marais.



Finalement, la chenille se métamorphose en papillon. Une fois éclos, celui-ci n'a que quelques minutes pour quitter la fourmilière car, n'émettant plus d'odeur, les fourmis deviennent agressives face à cet intrus.



Tourbière alcaline sur le site de Brou.

Les sources tufeuses

La pluie qui tombe sur le Jura s'infiltré dans les roches calcaires où elle se charge en calcium. L'eau resurgit ensuite au pied du massif sous forme de sources. Au contact de l'air, le calcium contenu dans l'eau s'accumule à nouveau sous forme de calcaire.

Lorsque les mousses qui se développent aux abords des sources sont utilisées comme support pour la formation de ce calcaire, il en résulte une roche friable que l'on appelle le "tuf".



Le spiranthe d'été.

Un projet pour les six années à venir

- Restaurer et maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation au sein d'une mosaïque d'habitats diversifiée.
- Garantir le bon fonctionnement et la qualité des zones de sources tufeuses et du ruisseau qui en découle.
- Favoriser la naturalité des forêts humides sur des surfaces importantes.
- Informer et sensibiliser le public selon les capacités d'accueil du site.
- Améliorer la connaissance du site.



Le solidage.

Restaurer et maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation au sein d'une mosaïque d'habitats diversifiés

Pourquoi intervenir ?

Les zones humides non boisées sont l'habitat préférentiel de nombreuses espèces remarquables. Or elles sont menacées de fermeture par les arbustes et d'invasion par une espèce d'origine américaine : le solidage.

Ce qui est prévu

Tout en conservant une structure diversifiée d'habitats sur le site, certaines zones embroussaillées seront ré-ouvertes afin de reconnecter les habitats favorables aux espèces remarquables.

Les zones ouvertes peu embroussaillées seront entretenues régulièrement par fauche ou pâturage et par un arrachage manuel du solidage.

La gestion par le pâturage doit toutefois être améliorée afin de préserver le sol du marais des Bidonnes.

Garantir le bon fonctionnement et la qualité des zones de sources tufeuses et du ruisseau



Fauche avec des engins adaptés aux sols des zones humides.

Pourquoi intervenir ?

Les zones de sources tufeuses abritent une riche flore patrimoniale. Le tuf étant une roche extrêmement friable, ces milieux sont très fragiles. De plus, le ruisseau qui naît de ces sources est un des seuls lieux du Pays de Gex abritant l'écrevisse à pattes blanches.

Ce qui est prévu

Etant donné leur fragilité, les sources tufeuses doivent être gardées hors d'atteinte de toute forme de fréquentation ou de fort piétinement. Seules des interventions de débroussaillage manuel seront réalisées pour empêcher la fermeture du milieu.

Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire. Des suivis scientifiques sont nécessaires pour observer l'impact de la gestion sur les milieux naturels, la faune et la flore remarquables.

Laisser évoluer naturellement des forêts humides sur des surfaces importantes

Pourquoi intervenir ?

Les forêts des marais des Bidonnes et de Prodon vieillissent naturellement depuis au moins une quarantaine d'années car le sol marécageux empêche l'accès des engins d'exploitation forestière dans la plupart des secteurs. Elles commencent à présenter des stades de sénescence que l'on ne retrouve pas dans les forêts exploitées. Or le bois mort ou sénéscent est indispensable à beaucoup de champignons, d'insectes ou d'oiseaux forestiers.

Ce qui est prévu

Les forêts à proximité de la Versoix seront laissées à elles-mêmes afin qu'elles accomplissent leur cycle de vie naturel. Pour les secteurs de forêts exploitables sur le marais de Prodon, des conseils pourront être apportés aux propriétaires désirant faire du bois afin de minimiser les impacts de la coupe.

Par ailleurs, le périmètre du site Natura 2000 doit être étendu à l'ensemble des forêts humides pour une meilleure cohérence de la préservation du site dans son ensemble.



Informier et sensibiliser le public selon les capacités d'accueil du site

Pourquoi intervenir ?

Le site dans son ensemble présente des sensibilités, notamment vis-à-vis des oiseaux et de la flore remarquable qui ne doit pas être cueillie. La tourbière de Brou abrite des milieux

extrêmement fragiles sur lesquels il faut limiter le piétinement. Le marais de Prodon est quant à lui un site de chasse important sur la commune de Grilly et accueille de nombreux oiseaux tant en hivernage que pour la reproduction. Une certaine quiétude est donc nécessaire.

Ce qui est prévu

Equipé d'un sentier pédagogique, le marais des Bidonnes est régulièrement fréquenté par les promeneurs. Il restera un lieu ouvert au public. Le sentier sera réaménagé afin de limiter la divagation sur le site et d'améliorer la qualité des contenus pédagogiques.

La fréquentation ne sera pas encouragée sur les autres sites.

Améliorer la connaissance du site

Pourquoi intervenir ?

Lors du diagnostic de 2010, de nombreuses lacunes sur les connaissances du site ont été mises en évidence. Or l'acquisition des connaissances s'avère indispensable à tout choix judicieux de gestion.

Ce qui est prévu

L'hydrologie et le sol seront étudiés sur tous les sites car ils constituent la porte d'entrée pour la compréhension du fonctionnement d'une zone humide.

Les forêts qui constituent la plus grande partie des sites sont encore très mal connues. De même, certaines espèces ou groupes d'espèces, qui peuvent s'avérer très rares, n'ont jamais fait l'objet de recherches. Divers inventaires seront donc menés ces prochaines années.



Le rat des moissons.

Carotte de sol tourbeux.



Le sonneur à ventre jaune.



Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de pilotage, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site.
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Ce document est une synthèse du Document d'objectifs
Marais de la Haute Versoix et de Brou (A. WOLFF, 2012).
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.



CONTACT

Sylvie Duret

sylvie.duret@espaces-naturels.fr
Tél. 04 74 34 98 64

CEN RHÔNE-ALPES / Antenne Ain

Château Messimy
01800 CHARNOZ-SUR-AIN
www.cren-rhonealpes.fr

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

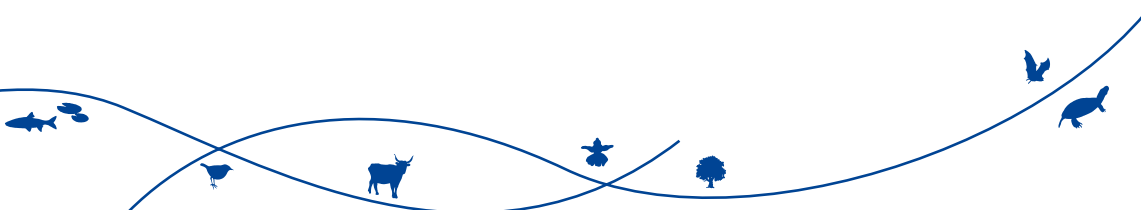


Rhône-Alpes Région

l'ain
Conseil général



Janvier 2013



réseau
des conservatoires
d'espaces naturels
en Rhône-Alpes